

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 24 mars 2026

Présidence : François Puricelli, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 05/2026 de la Municipalité du 12.01.2026 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'adopter le règlement communal amendé sur la protection du patrimoine arboré de la Commune d'Épalinges annexé au présent préavis, lequel entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 24 mars 2026.

Le Président :



François Puricelli



La Secrétaire :



Fabienne Gheza